

## PRÉSENTATION DE CANDIDATURE PRÉSIDENTE



Membre de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (ci-après l'Ordre) depuis 2013, j'ai eu le privilège d'exercer diverses fonctions à titre de psychoéducateur, d'abord sur le terrain, puis en assumant des responsabilités au sein de l'Ordre. Depuis 2022, j'ai l'honneur d'occuper le poste de président, une fonction que j'exerce en travaillant en étroite collaboration avec les membres du conseil d'administration, la direction générale et l'équipe de la permanence de l'Ordre.

Mon parcours professionnel m'a amené à œuvrer en réadaptation au travail auprès de la clientèle TEVA (Transition école-vie active) à l'Institut Nazareth et Louis-Braille, un centre de réadaptation physique pour personnes vivant avec une déficience visuelle, ainsi qu'auprès de la petite enfance dans le cadre du programme Agir-Tôt. Avant mon entrée en fonction à titre de président, mon engagement envers l'Ordre s'était également traduit par mon implication au sein du conseil d'administration, ainsi qu'à titre de membre du comité de gouvernance et du comité des ressources humaines.

En complément de cette expérience, je termine actuellement un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en développement organisationnel à HEC Montréal, une formation qui renforce mes compétences face aux enjeux liés à la gestion des ressources humaines et aux changements organisationnels.

Les trois dernières années à la présidence m'ont permis de comprendre l'importance d'une approche fondée sur la collaboration et la concertation avec l'ensemble des parties prenantes de l'Ordre. En effet, l'exercice de la présidence doit reposer sur un travail collectif où la contribution du conseil d'administration et de l'ensemble de la permanence est essentielle. Cette cohésion permet d'assurer une gouvernance efficace et de répondre aux enjeux actuels et futurs.

Dans ce contexte, l'une des orientations stratégiques de l'Ordre s'articule notamment autour de la reconnaissance et du rayonnement de la profession, une priorité qui oriente plusieurs actions portées par l'ensemble de l'équipe de l'OPPQ. Cet engagement se traduit autant par une

représentation accrue auprès des instances gouvernementales et des partenaires du réseau, que par le développement d'initiatives visant à mieux faire connaître les compétences des psychoéducatrices et des psychoéducateurs dans notre écosystème québécois.

À cet effet, fort de l'appui du conseil d'administration et de la permanence, j'ai également été amené à représenter l'Ordre auprès des instances gouvernementales et du public. Ces démarches ont permis d'intervenir sur des enjeux liés à la psychoéducation, notamment dans le cadre de diverses consultations ministérielles et d'échanges avec des partenaires du réseau de la santé et de l'éducation ou encore auprès de différents médias.

### **Objectifs à poursuivre pour soutenir la mission de protection du public de l'Ordre**

Dans la continuité des actions entreprises dans le cadre de la planification stratégique, plusieurs axes demeurent prioritaires. La reconnaissance de la profession demeure un enjeu central afin d'assurer une meilleure accessibilité compétente en temps opportun pour la population. Cette reconnaissance est essentielle pour que chacun puisse bénéficier d'interventions adaptées à ses besoins tout en étant réalisées avec rigueur et professionnalisme. Il est donc indispensable de maintenir des relations solides avec les parties prenantes du système professionnel et les instances gouvernementales et de poursuivre nos représentations afin de favoriser une meilleure compréhension du champ d'exercice propre à la psychoéducation.

Les changements anticipés du système professionnel québécois constituent un autre enjeu clé. Dans un contexte de modernisation lancé par la ministre Sonia LeBel en mai 2023, l'Ordre doit poursuivre son engagement afin de s'adapter aux nouvelles réalités législatives et réglementaires à venir. Il est essentiel de rester aligné sur les défis actuels de notre système professionnel afin de mieux répondre aux besoins du public, tout en respectant les principes fondamentaux qui structurent notre cadre réglementaire et, par conséquent, notre profession.

En conclusion, l'entretien d'un dialogue avec les membres et les partenaires reste une priorité. L'Ordre doit continuer de favoriser des espaces d'échange afin d'assurer une évolution cohérente et concertée de la profession. La collaboration entre les différentes instances, qu'elles soient gouvernementales ou universitaires, représente un levier essentiel pour maintenir des pratiques adaptées aux besoins du terrain et aux fondements de la profession.

C'est donc animé par ces engagements que je sollicite un deuxième mandat à la présidence de l'Ordre afin de poursuivre sa mission première d'assurer la protection du public. Cette démarche reposera sur une approche collaborative et une vision contemporaine de la profession, tout en tenant compte à la fois des défis et des opportunités à venir.

**Félix-David L. Soucis ps. éd.**